

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 17 (1932)
Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Idées directrices

Comme membres du Comité, vous pouvez et vous devez avoir une certaine influence sur les membres, mais cette influence vous ne l'obtenez par le fait seul que votre nom est mentionné sur la liste des membres du Comité. Vous obtiendrez cette influence petit à petit, dans la mesure de votre travail, de votre zèle, de votre souci de la prospérité de la Caisse et de ses membres. Travaillez de toutes vos forces à la prospérité de la Caisse. Les membres doivent y trouver conseil et soutien, et s'y trouver chez eux.

Les membres doivent être convaincus que la Caisse, sous votre direction, s'occupe constamment de leurs intérêts; ils doivent sentir que la Caisse est une force vivante et agissante; dans ces conditions votre influence grandira de jour en jour et dans la mesure de cette force.

Comment obtenir ce résultat?

Réfléchissez-y et discutez ce point avec les autres membres du Comité; bientôt vous en arriverez à la conclusion que le meilleur moyen d'arriver à ce résultat est de faire du bon travail en séance de Comité.

« Notre Guide ».

Bulletin mensuel du Borenbond belge.

Le rôle de l'argent dans la crise économique mondiale

Résumé de la conférence faite aux délégués à l'Assemblée générale de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, le 9 mai 1932, à Soleure, par

M. le Dr Ed. KELLENBERGER,
Vice-directeur de l'Administration fédérale des finances, à Berne.

On se plaint, dans le peuple, à attribuer à l'argent une force presque surnaturelle. « L'argent mène le monde » dit un proverbe, que peu de gens mettent en doute. D'ailleurs, les expériences tragiques par lesquelles le monde a passé depuis la déclaration de guerre, n'ont-elles pas dévoilé clairement la puissance gigantesque de l'argent? Nous tous, avons pu observer comment l'inflation, l'inondation de la monnaie, ont provoqué l'écroulement complet de l'économie

d'une série de pays. Les prix, déjà majorés par la pénurie croissante de marchandises, atteignirent, par suite de l'émission illimitée de billets de banque, des chiffres astronomiques. Cela permit sans doute aux débiteurs de se débarrasser de leurs dettes, mais en dehors de cet avantage, les conséquences de l'inflation furent telles que tout pays qui en a fait une fois l'expérience en craint le retour comme le feu. S'il est possible de faire hausser les prix en augmentant l'émission de la monnaie, ne peut-on pas, à l'inverse, les faire baisser en diminuant la circulation de la monnaie? Et d'autre part, une baisse générale des prix ne signifie-t-elle pas que le stock monétaire est devenu trop petit. En fait, certaines personnes répandent l'idée que la crise mondiale actuelle a été provoquée par une réduction arbitraire de la monnaie en circulation et que la crise se dissiperait si l'on introduisait plus d'argent dans la circulation. Si seulement cette théorie était vraie! Car on ne pourrait pas se représenter un moyen plus commode d'éviter ou d'écarter des catastrophes de l'envergure de la crise actuelle. A supposer que la théorie soit juste, celui qui ne vaudrait pas la mettre en pratique serait un criminel ou un fou.

Nous abordons, par conséquent, l'examen de cette thèse avec le vœu fervent qu'elle corresponde à la vérité.

La crise mondiale a commencé à la fin d'octobre 1929 aux Etats-Unis. La crise n'a pas été précédée d'un retrait de billets de banque ou de monnaie d'un autre genre, ni généralement d'une limitation quelconque des crédits bancaires. Au contraire, la monnaie disponible et le volume des crédits allaient croissant, continuèrent même de s'accroître pendant les premiers temps de la crise, jusqu'au moment où celle-ci, en même temps qu'elle jetait les ouvriers sur le pavé, priva de son emploi, l'argent offert à la production, à la suite de quoi cet argent commença à refluer vers les banques. On ne peut pas non plus prétendre que les particuliers aient retiré leur argent et l'aient thésaurisé, sinon, contrairement à ce qui se produisit, le taux de l'inté-

rêt eut certainement augmenté au cours des semaines critiques qui précédèrent la crise.

Sitôt que les cours de la Bourse et les prix des marchandises eurent commencé leur baisse alarmante, le Gouvernement des Etats-Unis, en liaison avec les banques d'émission, se mit énergiquement à l'œuvre pour arrêter la chute et remettre l'économie à flot. Le taux d'escompte officiel, qui était de 6 pour cent à la fin d'octobre, fut ramené en courtes étapes à 1½ pour cent, afin de faciliter l'ouverture des crédits et de contrecarrer le reflux des billets de banque. D'autre part, les banques, pour accroître de force le volume des moyens de paiement, achetèrent d'énormes quantités de titres d'Etat, qu'elles payèrent en billets de banque. Ensuite, le Gouvernement, pour donner plus d'extension au crédit, fonda la « Reconstruction Finance Corporation » en la dotant de ressources considérables et autorisa par décret les banques d'émission à escompter à défaut d'effets de commerce, les obligations d'Etat. Quel a été le succès de ces mesures? La quantité de monnaie émise s'accrut extraordinairement et provoqua une liquidité insoupçonnée. Mais en ouvrant les écluses monétaires, on s'est grandement trompé. Nul ne peut plus nier que la politique d'une plus grande liquidité monétaire n'ait fait faillite. Jusqu'à présent, le niveau des prix n'a pas cessé de descendre.

De l'Amérique, la crise s'est étendue aux autres pays. Le tour de la Suisse n'est arrivé qu'assez tard. Les prix ont baissé incessamment et la crise s'est continuellement étendue, quoique l'émission des billets de banque ait, depuis des années, constamment augmenté et qu'elle ait finalement atteint une mesure insupportable. Notre économie nationale nage littéralement dans l'or. Mais cela n'a pas empêché le fléchissement des prix de se poursuivre. Ainsi, chez nous également, la politique d'une plus grande liquidité monétaire a été un échec. Elle n'a été capable ni de nous préserver de la crise, ni, une fois la crise éclatée, de lui porter remède.

Telle est la constatation attristante dont, avec la meilleure volonté du monde, nous ne pouvons prendre le contre-pied. Tout ce que l'on pouvait tenter au moyen de la politique monétaire a été accompli surabondamment. Les banques d'émission, en particulier la Banque Nationale Suisse, ne méritent pas le plus léger reproche.

Cependant, nous entendons demander ça et là en Suisse que notre pays suive l'exemple de l'Angleterre, c'est-à-dire qu'il abandonne l'Étalon-or. Que signifie cela ? Que notre monnaie, comme la monnaie anglaise, soit exposée au discrédit du monde entier, afin que la hausse disproportionnée du change favorise notre exportation, diminue nos importations et réduise le nombre de nos chômeurs. Mais hélas ! On ne constate en Angleterre ni une augmentation sensible des exportations, ni une décroissance notable du chômage. L'exemple anglais n'a rien d'encourageant. En l'imitant, la Suisse pourrait fort bien aller au-devant d'une catastrophe, parce que, du jour où l'on perdrait confiance en notre monnaie, nous assisterions à une évasion éperdue de capitaux et à un run général sur nos établissements de banque.

La crise économique dont nous souffrons nous vient de l'étranger ; c'est de l'étranger également que doit nous venir le rétablissement. Entre temps, le Conseil fédéral s'efforce de toutes manières d'atténuer une trop brusque dénivellation des prix et d'aider financièrement ceux qui sont le plus durement atteints, à surmonter leurs difficultés présentes. Quant à l'agriculture suisse, elle est dans une situation doublement pénible : victime impuissante depuis dix ans d'une crise agraire universelle, voilà que la crise industrielle et bancaire, survenue en 1930 lui porte un nouveau coup en accentuant la baisse déjà considérables des produits agricoles. La Confédération ne peut et ne doit pas permettre que des milliers de cultivateurs en difficultés soient obligés d'abandonner leur terre. Une large action de secours en faveur des petits cultivateurs et des montagnards les plus obérés est devenue l'ineluctable nécessité de l'heure présente.

Rapport du Conseil de Surveillance sur l'exercice 1931

présenté aux délégués à l'Assemblée générale de l'Union, le 19 mai 1932, par

*M. le Dr STADELMANN,
président du Conseil de Surveillance*

Monsieur le Président,

Messieurs les invités,

Chers amis Raiffeisenistes,

En se réunissant cette année à Soleure, la landsgemeinde Raiffeiseniste suisse est venue dans un ancien et fructueux canton Raiffeiseniste. Aussi considérons-nous

comme un agréable devoir — à l'occasion de notre réunion dans la capitale même de leur beau canton — de rendre hommage et de témoigner notre vive sympathie en premier lieu à tous les Raiffeisenistes soleurois que nous estimons hautement comme d'opiniâtres et enthousiastes champions de notre belle cause.

Messieurs les délégués,

Vous êtes venus aux fins d'entendre les rapports des organes de l'Union sur la marche des affaires de notre Caisse Centrale et sur toute l'activité déployée par notre Association. Les comptes et le bilan vous ont été remis et des rapports circonstanciés viennent de vous être présentés sur l'activité déployée par notre Caisse Centrale et par l'Office de Révisions. Pour nous conformer aux prescriptions statutaires, nous considérons comme nécessaire de souligner encore différents chiffres, et de mettre également en évidence certains points qui doivent être relevés dans le rapport du Conseil de surveillance.

Laissez-nous vous donner tout d'abord un bref rapport sur l'activité du Comité de direction et du Conseil de surveillance.

Le Comité de direction a liquidé sa tâche durant l'année 1931 en quatre grandes et laborieuses séances, lesquelles ont toutes eu lieu en commun avec le Conseil de surveillance. A cette occasion, les organes de l'Union se sont fait présenter par la Direction du Bureau Central des rapports conçus sur toutes les affaires et événements importants de l'Union ou de la Caisse Centrale et ont pris ensuite toutes les dispositions circonstanciées. Trente-deux tractanda, comprenant souvent plus de douze questions subsidiaires ont été ainsi discutés et résolus. Les crédits spéciaux sollicités par les Caisses en plus du crédit normal statutaire ont été, l'année dernière, plus nombreuses que précédemment. Alors que 60 demandes environ, portant sur une somme globale de 3 millions de francs avaient été présentées en 1930, il y a eu l'an dernier 87 demandes de crédits spéciaux pour un chiffre total de 4.217.000 francs. Bien que ces crédits ne soient sollicités généralement que pour une durée limitée, il convient cependant de relever que certains d'entr'eux se prolongent parfois assez longtemps, et c'est ainsi qu'à la fin de 1931 les prélèvements sur comptes spéciaux atteignaient 4,6 millions de francs, dépassant assez fortement les prélèvements sur les crédits normaux statutaires dont le chiffre global n'était que de 3,9 millions de francs. Le Comité de direction délègue également certains pouvoirs à une Commission composée du président et du vice-président de l'Union, assistés de la Direction du Bureau Cen-

tral. Cette Commission a préparé les réunions plénières des organes de l'Union et s'est occupée également de l'étude de diverses questions particulières d'administration de notre Caisse Centrale ; elle a tenu en tout trois séances, dans lesquelles 59 objets ont été traités et résolus.

Quant au Conseil de surveillance, il a participé au cours de l'année 1931, en mars et avril, en collaboration avec la Société Fiduciaire qu'il avait spécialement chargée de cette tâche, à la révision générale de la Caisse Centrale et au contrôle des comptes et bilan de 1930. Le rapport sur le résultat de ce travail vous a été présenté déjà lors de la dernière assemblée générale. Comme précédemment déjà, nous avons fait effectuer cette année encore, en juillet dernier, une révision intermédiaire à l'improviste, par la Société Fiduciaire et de Révisions S. A., à Zoug, et à deux reprises, en septembre et en novembre 1931, des délégations du Conseil de surveillance ont procédé aussi à des inspections partielles auprès de la Caisse Centrale. Il est compréhensible que toute l'administration ne peut être contrôlée à l'occasion de chacune de ces révisions intermédiaires, mais que les réviseurs se bornent alors à vérifier chaque fois en détails certaines branches d'activité et certains comptes. C'est ainsi que les réviseurs ont examiné une fois la caisse, les comptes de dépôts et les relations avec les banques ; une autre fois leur activité de contrôle a porté sur les relations financières entre la Caisse Centrale et les Caisses affiliées, alors qu'une autre fois encore, c'était au tour du portefeuille des effets et aux comptes des coopératives et des particuliers, à être examinés de façon approfondie, avec tous les documents justificatifs. Le contrôle des comptes annuels a été effectué cette année encore par la Société Fiduciaire et de Révisions S. A., à Zoug, en corrélation avec la révision générale de gestion. Les membres du Conseil de surveillance participèrent alternativement aussi à ce travail, de sorte qu'ils eurent l'occasion de se documenter entièrement et jusque dans les plus petits détails sur la marche de l'Union. Comme habituellement, la Société Fiduciaire a remis au Conseil de Surveillance un rapport très étendu et détaillé sur le bilan et sur toute l'administration générale. Ce rapport d'expertise neutre et professionnelle a été étudié ensuite dans une séance spéciale du Conseil de surveillance, à laquelle la Direction du Bureau Central a été également convoquée aux fins de donner toutes les explications utiles et les renseignements qui pouvaient être nécessaires.

Le Conseil de surveillance a tenu, cette année, de montrer une fois en détail, à l'assemblée générale, comment il procède aux contrôles qui lui sont imposés par les statuts. Sur la base de ses propres constatations et en se référant aussi aux rapports de révisions de la Société Fiduciaire, le Conseil de surveillance se plaît à relever que la Caisse Centrale est excellemment administrée; la comptabilité générale est tenue de façon consciencieuse et exacte; en tenant également particulièrement compte des exigences qu'entraînent l'accroissement constant de l'importance et de la complexité des affaires, nous pouvons relever aussi que la gérance générale s'effectue de façon compétente, dans le bon esprit et dans la lettre des statuts.

Messieurs les délégués,

Une fois de plus, nous avons le plaisir de constater que le dernier exercice a permis un réjouissant et constant développement de notre Association. Contrairement à ce qui s'est présenté auprès de plusieurs autres institutions bancaires qui ont accusé des diminutions importantes du chiffre de bilan, les Caisses Raiffeisen Suisses ont enregistré par contre encore, durant l'année dernière, une forte augmentation des dépôts confiés. Ne pouvant tous être utilisés sur place, une partie de ces dépôts ont été dirigés sur la Caisse Centrale qui a vu de ce fait son bilan augmenter également de 4 millions de francs. A propos de l'afflux toujours croissant des dépôts des Caisses auprès de la Caisse Centrale, nous relevions déjà l'année dernière que la Direction de l'Union se trouvait devant une tâche particulièrement difficile, vu la situation actuelle du marché de l'argent. En effet, arriver à placer tous les capitaux qui affluent à notre Caisse Centrale n'est aujourd'hui pas une sinécure, si l'on veut obtenir un certain rendement, tout en satisfaisant aux exigences croissantes concernant la liquidité et la sûreté des placements.

En donnant à l'assemblée générale l'assurance que tous les actifs du bilan sont de premier choix, le Conseil de surveillance fait une déclaration de haute importance. En confirmation et en complément à ce que le directeur de la Caisse Centrale vous a exposé au sujet de la valeur des placements hypothécaires, tous de premier rang, nous relèverons encore l'entrefilet suivant, que nous extrayons du rapport de la Société Fiduciaire: «Le commerce des fonds publics est effectué de façon très compétente, avec beaucoup de soin et de prudence, et aucun papier-valeur pouvant présenter certains risques n'est dissimulé dans le chapitre du portefeuille». Les placements sont tous absolument de premier choix.

La capacité de paiement (liquidité) de notre Caisse Centrale est excellente aussi. D'après un état figurant dans le rapport de la Société Fiduciaire, les actifs à courts termes ascendent à 18,3 millions de fr., chiffre dans lequel ne figurent cependant pas les avances de 8,5 millions effectuées en compte-courant aux Caisses affiliées. D'autre part, les passifs à brève échéance atteignent en chiffre rond 17,3 millions de francs, ceci en tenant compte par contre, des 12,6 millions de francs de dépôts en compte-courant à vue des Caisses affiliées. En pour cent du chiffre du bilan, nous avons la proportion suivante: 47 pour cent de tous les actifs sont à brève échéance, donc disponibles, pendant que 45 pour cent de tous les passifs sont exigibles à court terme; les passifs exigibles sont donc couverts dans la proportion de 104 pour cent par les actifs immédiatement réalisables. Cette situation peut indéniablement être considérée comme très favorable, ceci d'autant plus que les placements en hypothèques (premier rang) ne figurent pas dans les actifs réalisables à brève échéance, bien qu'ils puissent facilement être négociés en cas de besoin, et de ce fait, peuvent être considérés jusqu'à un certain point comme un facteur de liquidité.

Cette forte liquidité de notre Caisse Centrale est constituée en premier lieu dans l'intérêt des Caisses affiliées, afin d'assurer à ces dernières une bonne capacité de paiement et la sécurité. C'est là un privilège important dont bénéficient les Caisses et qui mérite d'être particulièrement mis en évidence. Dans un autre domaine, la Caisse Centrale procure des avantages également importants aux Caisses locales, et ceci en particulier à l'heure actuelle. Nous voulons parler des conditions favorables appliquées pour le compte-courant à vue. Les avantages procurés dans ce domaine durant le dernier exercice doivent être tout spécialement appréciés vu que la Caisse Centrale n'a retiré constamment que 1/2 pour cent à 1 pour cent d'intérêt, et même aucun intérêt, pour les sommes considérables qu'elle devait garder constamment à disposition pour les besoins éventuels des Caisses affiliées. Que serait aujourd'hui la situation des Caisses sans une Caisse Centrale forte et indépendante? Les Caisses se verraient dans l'obligation d'entretenir leur compte auprès des grandes banques ou des Banques Cantonales, où elles ne recevraient que des taux dérisoires aussi bien pour les placements à vue que pour les dépôts à termes, de sorte que plusieurs d'entre elles se verraient dans l'absolue impossibilité de réaliser un bénéfice.

Il est donc logique qu'au moment où le marché financier présente une situation particulièrement difficile, les Caisses affiliées puissent retirer le plus d'avantages et de bénéfices possibles de leur Caisse Centrale. Cette dernière ne poursuit en effet pas un but propre et absolu: elle a été instituée comme Chambre de compensation financière au service des Caisses affiliées. Mais elle ne remplira bien ses fonctions que si elle est gérée absolument commercialement et si elle est suffisamment forte. De ce fait, et dans l'intérêt bien entendu des Caisses elles-mêmes les privilèges et les avantages qu'elle procure doivent toujours être subordonnés aux besoins qu'entraîne la marche future normale et la saine situation intérieure de notre Caisse Centrale. Parmi ces besoins figure la nécessité de la constitution de réserves normales. Comparativement au chiffre du bilan, les réserves sont modestes, très modestes même, et l'apport de fr. 80.000 qui est prévu cette année doit être certainement considéré comme un minimum. Avec ses 80.000 francs, la dotation des réserves forme à peine le 10 pour cent du bénéfice global réalisé par les Caisses affiliées et qui a été attribué par ces dernières pour l'alimentation de leurs propres réserves.

Ce sont les Caisses affiliées qui bénéficient des avantages qu'offre l'Union. A ce que nous avons déjà dit à ce sujet, il y a un instant, il convient d'ajouter encore que le coût des révisions atteint une somme bien supérieure au chiffre modeste des émoluments portés à la charge des Caisses révisées. L'Union a ainsi affecté encore, durant l'année écoulée, plus de fr. 60.000 pour la défense des intérêts des Caisses, donc au profit exclusif de ces dernières. On a particulièrement égard ici aux Caisses de fondations récentes et qui sont encore faibles financièrement; vous approuverez certainement cette manière de faire puisqu'il s'agit d'une application du parfait esprit de Raiffeisen qui veut le soutien particulier de ceux qui sont faibles financièrement. Du reste les Caisses importantes ont par contre le privilège de pouvoir bénéficier aujourd'hui du taux très appréciable de 5 pour cent pour le chiffre important des parts d'affaires qu'elles ont souscrites à l'Union.

Pour pouvoir appliquer cette politique il importe que les frais généraux d'administration de l'Union puissent être réduits à un minimum. A ceux qui pourraient trouver le chiffre de ces subventions relativement élevé, nous dirons qu'ensuite de l'heureux développement de notre Association et de l'extension des affaires, la Caisse Centrale et le Bu-

reau de l'Union ont aujourd'hui une tâche considérable, une besogne écrasante à remplir, et que du reste, ces chiffres ne peuvent être jugés logiquement qu'en rapport avec l'activité déployée et les résultats obtenus. Comparativement au bilan de la Caisse Centrale, les frais généraux n'atteignent cependant que 0,49 pour cent, contre 0,51 pour cent l'année dernière. De ces 0,49 pour cent, 0,16 pour cent, soit environ le tiers concernent l'Office des Révisions pendant que les frais généraux de la Caisse Centrale n'atteignent que 0,33 pour cent, soit un tiers pour cent de la somme du bilan. Il convient de relever aussi que ce 0,33 pour cent s'assimile à la moyenne enregistrée par l'ensemble des Caisses Raiffeisen Suisses, gérées d'après le principe de l'administration gratuite. Si le directeur a soulevé déjà dans son rapport que cette proportion excessivement favorable des frais généraux comparativement au chiffre du bilan était due à des principes très économes d'administration, nous ajouterons encore que nous voyons aussi dans ce fait une preuve non seulement de l'excellence de l'organisation de notre Centrale, mais encore de l'ampleur du travail et de l'assiduité du personnel.

Messieurs les délégués,

Si le résultat matériel de l'exercice a été cependant aussi réjouissant malgré les différents facteurs défavorables que nous avons signalés plus haut, nous en sommes redevable en premier lieu à l'administration compétente et prévoyante du directeur de notre Caisse Centrale, M. J. Stadelmann, qui est depuis 20 ans déjà au service de l'Union. C'est certainement notre bonne étoile qui nous a amené, en 1912, M. Stadelmann, alors fondé de pouvoirs dans un établissement bancaire. Il débuta comme inspecteur, tenant notre comptabilité générale et effectuant les révisions des Caisses affiliées. Et comme le projet déjà conçu par le pionnier Traber, de constituer une Caisse Centrale indépendante mûrissait petit à petit, M. Stadelmann prépara intensivement cette réalisation et l'exécuta plus tard de mains de maître. Vous connaissez tous, comme moi, la simplicité et l'extrême modestie du directeur de notre Caisse Centrale, et nous savons qu'il n'aime pas à être loué et fêté. Cependant nous considérons comme de notre devoir de lui exprimer aujourd'hui notre vive et sincère reconnaissance pour la fructueuse activité qu'il a déployée au cours du dernier exercice et durant les 20 années qu'il a déjà consacrées à notre Union. Avec l'ardeur au travail, la conscience qui le caractérisent et le véritable amour qu'il porte à la cause Raiffeiseniste, M. Sta-

delmann a toujours rempli sa tâche avec une profonde conviction. C'est dans cet esprit qu'il a conçu les fondements de notre Caisse Centrale et qu'il lui a procuré la prospérité qu'elle connaît aujourd'hui. Au nom du Conseil de surveillance et — car je suis persuadé, Messieurs, que vous vous allierez aussi à nous — au nom de toute l'assemblée, daignez agréer, Monsieur le directeur Stadelmann, l'expression de nos chaleureux remerciements.

En complément aux rapports sur la Caisse Centrale, nous ajouterons encore que la Caisse de pensions du personnel, constituée de façon indépendante en 1929, présentait à la fin du dernier exercice une fortune totale de fr. 130.069. Les recettes de l'an dernier, formées par les primes statutaires, les finances de rachat et les intérêts du capital, ont été de 24.364,30, somme qui a pu être attribuée entièrement à la fortune de la Fondation, car il n'y a eu aucune charge à supporter. La Caisse de pensions comptait au 31 décembre dernier, 18 sociétaires dont 15 employés du Bureau Central et 3 caissiers de Caisses affiliées, auxquels nous pouvons en ajouter aujourd'hui encore un qui a demandé son admission dès le Nouvel-An. On constate que nos caissiers ne cherchent pas volontiers à s'assurer les bienfaits que peut procurer une semblable institution. Nous nous permettons cependant de la leur recommander et nous croyons pouvoir aussi encourager les Caisses à faciliter cette admission à leurs fonctionnaires en effectuant de leur côté les apports prévus par les statuts.

Messieurs les délégués,

Pour ce qui est de l'activité générale de l'Union sur laquelle le Conseil de surveillance doit également rapporter, nous nous référons spécialement à l'exposé à ce sujet du secrétaire de l'Union, M. Heuberger, exposé que vous venez d'entendre. Le nombre des nouvelles Caisses, l'accroissement de l'effectif des sociétaires qu'annoncent même les anciennes Caisses, ainsi que l'augmentation constante des chiffres du roulement, du bilan, des dépôts d'épargne et des réserves sont des manifestations expressives d'un beau développement extérieur. Mais celui-ci doit marcher de pair avec un affermissement intérieur équivalent, de façon à maintenir les Caisses Raiffeisen Suisses saines et robustes, rejaillissantes de force et de vie.

C'est pour cette raison que les organes de l'Union ont toujours apporté une attention particulière aux révisions des Caisses affiliées. Des 541 Caisses que comptait l'Union au 31 décembre, 442, soit environ le 82 pour cent (81,7 pour

cent) ont été inspectées durant l'année écoulée. Si l'on tient compte que dans le chiffre des Caisses au 31 décembre figurent aussi celles qui se sont constituées vers la fin de l'année et qui n'entrent en conséquence pas encore en ligne de compte pour une révision, la proportion des révisions est effectivement plus expressive encore. Dans plusieurs cantons, l'Union fonctionne comme instance de révision officielle dans le sens des ordonnances gouvernementales concernant la surveillance des Caisses d'épargne et procède de ce fait, à la révision annuelle et obligatoire des Caisses. C'est là du reste le but que nous cherchons à atteindre pour toutes les Caisses, car les révisions ne constituent-elles pas une des conditions primordiales pour une administration constamment saine et fidèle aux statuts et aux principes fondamentaux de notre système? D'une manière générale, les résultats des inspections approfondies effectuées par nos réviseurs sont satisfaisants. Et partout où des lacunes doivent être constatées (laisser-aller dans l'administration ou même velléités de vouloir s'écarter du but et des principes de Raiffeisen), les réviseurs jettent leur veto et interviennent. Ce faisant, ils agissent en communion avec la Direction de l'Union et les organes de l'Union n'ont jamais craint et ne craindront également jamais d'intervenir aussi énergiquement dans les cas d'oppositions néfastes qui pourraient se présenter. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions garantir à l'Union et montrer au public en général, que les Caisses Raiffeisen Suisses sont des organisations d'épargne et de crédit placées sur de robustes fondements et administrées sérieusement, de sorte qu'elles justifient toujours pleinement la confiance croissante dont elles sont l'objet de la part du peuple suisse.

Chers amis Raiffeisenistes,

Dans la situation troublée actuelle et malgré la lourde crise de confiance qui se manifeste dans toutes les classes de la population à l'égard des établissements financiers en général, nous pouvons constater avec vive satisfaction que la confiance du public envers nos coopératives rurales de crédit est restée absolument intacte et même qu'elle n'a fait que s'affermir encore. Nous sommes redevables de cette heureuse situation avant tout au fait que nos Caisses de crédit mutuel ont conservé toujours les idées et les principes de Raiffeisen et qu'elles ont su garder au cours des ans, le caractère que leur avait imprégné le curé Traber, notre vénéré père Raiffeiseniste suisse, en les implantant dans notre pays. On peut se rendre particulièrement compte au-

aujourd'hui combien sage est la prescription des statuts qui fixe pour chaque Caisse un rayon d'activité limité, excluant les prêts au dehors et ne les autorisant qu'aux seuls membres. N'avons-nous pas aussi des raisons de nous féliciter de ce que les Caisses Raiffeisen aient exclu de leur domaine d'activité les avances sans garanties et les gros crédits industriels, et de ce que la Direction de l'Union ait toujours mis en garde avec tant d'insistance certaines Caisses qui étaient parfois attirées par le mirage de brillantes affaires, productives peut-être temporairement, mais alors lourdes de risques. C'est dans des temps comme ceux que nous traversons aujourd'hui que se manifestent tout spécialement les avantages et les mérites des Caisses Raiffeisen, lesquelles ne sont pas seulement des banques dans le sens absolu du terme, mais des institutions sociales d'entraide mutuelle qui travaillent uniquement dans l'intérêt de leurs sociétaires, qui les aident, les assistent, les conseillent aussi constamment, empêchant ainsi les surendettements irréflechis et la néfaste exagération des prix des terres. Le principe de l'administration gratuite montre aussi toute sa valeur en permettant l'application de taux favorables aux petits déposants, tout en maintenant néanmoins des conditions très avantageuses pour les débiteurs. Par l'action bienfaisante qu'elles exercent partout aujourd'hui, les Caisses Raiffeisen prouvent de façon éclatante que dans les heures difficiles, elles sont de véritables citadelles sur lesquelles peut s'appuyer la classe moyenne et agricole. Elles peuvent venir en aide efficacement à tous ceux qui savent s'en montrer dignes et peuvent consentir des facilités et des taux réduits aux débiteurs obérés pour leur permettre de surmonter victorieusement la crise. Nous ne croyons pas qu'il soit présomptueux de dégager de toutes ces constatations réjouissantes la preuve toujours plus évidente de la valeur des principes de Raiffeisen et une justification du bien fondé de la politique poursuivie jusqu'ici par l'Union, politique que nous conserverons à l'avenir encore parce qu'elle veut le maintien constant de ces principes qui seront notre force en tous les temps.

Laissez-moi, Messieurs, au nom du Conseil de surveillance, remercier nos réviseurs pour le travail compétent et assidu qu'ils ont accompli, et en particulier le chef de l'Office des révisions, M. Heuberger, qui, en cette qualité et comme secrétaire de l'Union sait assurer avec un talent admirable et un zèle infatigable le prestige de nos organisations Raiffeisenistes suisses dans la vie économique et sociale de notre pays.

A côté du directeur de la Caisse Centrale et de son adjoint M. Egger, du secrétaire de l'Union et des réviseurs, nous remercions également les autres employés et tout le personnel de notre Bureau Central qui, l'année durant, accomplit sa tâche avec assiduité et fidélité.

Le Conseil de surveillance exprime aussi au Comité de direction, l'organe statutairement responsable, l'expression de toute sa reconnaissance pour le dévouement et le soin qu'il a apportés à l'accomplissement de sa tâche. Sans vouloir diminuer par cela d'aucune façon les mérites des autres membres du Comité, nous nous permettons cependant de nommer spécialement aujourd'hui le président de l'Union M. Liner, et le vice-président, M. Scherrer, qui font partie depuis 20 ans du Comité Central. Lorsque MM. Liner et Scherrer furent placés à la tête de l'Union, avec un Comité entièrement nouveau, notre organisation cherchait encore sa voie et vivait de ce fait dans une période mouvementée. Si la cohésion a pu être maintenue à ce moment difficile, marquant ainsi le début d'une ère de calme et de prospérité pour l'Union, nous le devons certainement pour une bonne part à la politique prévoyante et à l'esprit pondéré de ces deux chefs. Et depuis 20 ans MM. Liner et Scherrer travaillent infatigablement, en collaboration avec les autres membres du Comité, à l'édification de l'œuvre Raiffeiseniste. La prospérité actuelle de notre mouvement coopératif et le développement considérable qu'ont pris notre Union et sa Caisse Centrale doivent être certainement pour eux un sujet de joie et de satisfaction bien légitimes. A l'occasion du vingtième anniversaire de leur entrée en fonctions, nous considérons comme un devoir de reconnaître les éminents mérites de ces deux vulgarisateurs et protecteurs du mouvement Raiffeiseniste suisse et de leur exprimer notre vive gratitude pour leur fructueuse activité.

Après avoir remercié les hommes pour le travail accompli, notre devoir est de nous élever plus haut et de témoigner notre respectueuse gratitude à la Divine Providence, qui a toujours daigné nous être clément. Que la bénédiction et la protection du Tout-Puissant nous soit donnée aujourd'hui et en tous les temps et que notre idéal soit de nous en rendre toujours dignes.

Campagne et Ville

« Pour surmonter la crise et les difficultés actuelles, il est nécessaire à notre pays de posséder une population agricole nombreuse et saine », a dit à Lausanne, le 5 mars dernier, Monsieur le

Dr Ernest Laur, secrétaire de l'Union Suisse des Paysans. Or, cette population n'entre, sauf erreur, dans le chiffré total, que pour une proportion de 26 pour cent. C'est dire que l'élément citadin est beaucoup plus dense. Il serait malheureux de le voir s'augmenter encore.

Nous savons en effet, que la ville absorbe et grignote petit à petit une somme énorme d'intelligences et d'énergies, qui ne se renouvellent pas facilement dans le milieu lui-même. A une génération de valeur succède souvent une génération moyenne ou médiocre. Il faut de temps à autre l'apport d'un sang nouveau pour répondre aux besoins multiples de la cité, le sang du paysan riche des substances acquises dans le travail, la simplicité et la vie au grand air.

Il est évident que cet effort n'est plus assez important lorsque la population de la campagne descend au-dessous d'une certaine proportion, le 25 pour cent par exemple. A ce moment-là, le pays manque de forces jeunes et nouvelles, éveillées aux initiatives. Pour sortir d'une période aussi pénible que la nôtre, au point de vue économique, il importe donc de favoriser l'accroissement de notre population rurale.

Les objections, ce sont malheureusement les jeunes qui les formulent, avec des motifs que personne ne peut nier: « Nous voulons bien travailler à la campagne, mais qui nous aidera? Il faut beaucoup d'argent pour s'établir, soit comme fermier, soit comme propriétaire. Où le prendrons-nous? »

Nous savons que nos autorités préparent des mesures destinées à faciliter le crédit aux petits paysans et à diminuer les charges de ceux qui sont trop obérés. Il n'y a pas de meilleure garantie que la terre et de meilleur emprunteur que l'agriculteur. A cette solidité financière et morale, les Caisses Raiffeisen doivent leur développement. Aider à ceux qui veulent cultiver le sol, c'est servir le pays en assurant sa prospérité future. Si nous parvenons à accroître notre population de la campagne par des mesures appropriées, nous nous assurerons des intelligences et des énergies pour demain. Et nous pourrions espérer que le régime vicieux des subventions fera place à celui de la libération par l'initiative privée.

P. CHAUDET.

AVIS

Ce numéro double est composé de 12 pages et remplace les numéros ordinaires des mois de juillet et août.

Le prochain numéro paraîtra ainsi le 1^{er} septembre prochain.

Les moyens de développer et de fortifier la classe moyenne paysanne

Visitant une bibliothèque économique, nous avons eu la chance de tomber sur un rapport fort intéressant sur les moyens de fortifier la classe paysanne. Le conférencier, M. Vuigner, Directeur du service de la mutualité à la Société des agriculteurs de France, était admirablement préparé à traiter ce sujet avec compétence, puisque toute sa vie était mêlée à celle des agriculteurs et dont l'activité a été consacrée à l'étude des questions qui les intéressent. Cette conférence, donnée à Paris en 1924, nous a paru trop riche d'aperçus utiles à nos lecteurs pour ne pas les faire bénéficier de larges extraits.

Bien que ce travail si nourri et si complexe ne se prête guère à un résumé, il nous paraît cependant que tous ses développements peuvent se ramener à quelques grandes idées maîtresses autour desquels ils se groupent. Quand on se préoccupe de fortifier la classe moyenne paysanne, c'est avant tout la famille paysanne qu'il faut avoir en vue, puisqu'elle est la véritable cellule sociale qu'il faut favoriser et développer : soit en lui assurant la propriété d'une exploitation suffisante pour assurer la subsistance de ses membres et sur cette idée viennent se greffer les mesures propres à faciliter l'accession à la petite propriété rurale et celles qui concernent toutes les organisations coopératives, de crédit, syndicales, etc., de nature à rendre possible et fructueuse la mise en valeur de ces petits domaines; soit en consolidant la famille paysanne elle-même, et ici interviennent les lois sur l'habitation populaire, sur le régime successoral, sur le bien de famille.

V. R.

*1
**

Souchon appelait *propriétés moyennes* celles qu'une famille rurale suffit à travailler et sur lesquelles elle peut vivre; ces propriétés occupaient avant la guerre (en France) plus de 10 millions d'hectares sur 44 millions cultivés, et, depuis, M. Achille Fould a montré, dans un rapport présenté au dernier congrès international de l'agriculture, qu'elles se sont, sous l'influence des conditions nées de la guerre, étendues aux dépens de 23 millions d'hectares occupés par la grande propriété. Leur place est donc considérable : elle déborde à la fois sur la petite propriété par l'ouvrier qui aspire à devenir petit patron et par le petit patron lui-même, et sur la grande propriété par l'homme qui, bien qu'employant un contre-maître ou un chef de culture, vit cependant exclusivement de la terre sans autres capitaux disponibles que ceux qui

lui sont nécessaires pour la mettre en valeur. On conçoit dès lors qu'on n'assistera pas de la même manière l'ouvrier qui frappe encore à la porte et le patron arrivé au but ; il faut, pour le premier, chercher les moyens de lui faciliter l'accession à l'exploitation, pour le second, voir comment il conservera aux siens l'œuvre d'une vie de labeur. Entre les deux, le cultivateur qui peine pour gravir les premiers échelons a besoin qu'on lui rende l'exploitation plus facile et plus attrayante, afin qu'il ne se décourage pas dans l'effort et conserve des collaborateurs trop aisément rebutés.

Nous employons à dessein le terme *exploitation* et non celui de *propriété* : s'il peut être intéressant pour la classe moyenne d'être propriétaire du domaine qu'elle cultive, ce n'est nullement indispensable ; l'essentiel est qu'elle puisse l'exploiter sans être gênée dans l'emploi des méthodes qu'elle croit le plus favorable au succès. Il est même aujourd'hui démontré que l'ouvrier qui veut devenir à son tour patron a généralement avantage à commencer par être fermier, parce que, il aventure un minimum de capitaux dont il n'a souvent que des quantités fort limitées et chèrement conquises, s'il ne possède pas dans son rayon une mutualité de crédit.

En raison de cette nécessité de ménager l'argent, fruit du travail de l'intéressé ou des ascendants de celui-ci, la première condition à réaliser pour entreprendre avec succès la mise en culture du sol est la possession d'une expérience suffisante du métier.

Le domestique consciencieux est, à cet égard, assez bien outillé, mais encore faut-il qu'il ait pris la peine d'observer ce qui se passe chez son patron et même se soit fait expliquer par lui, s'il a su exciter son intérêt, la raison d'être de certains travaux et les mesures à prendre pour les bien coordonner afin d'en tirer un bon parti financier. Ainsi se trouve justifié le souci des organisations de crédit de ne consentir d'avances qu'aux postulants suffisamment bien armés pour les faire fructifier. Celui qui, sans avoir été domestique, veut se tourner vers l'agriculture, n'ayant pas eu, pour se former, une vie passée au milieu des champs, doit puiser son instruction dans les établissements d'enseignement agricole : la refonte récente de cet enseignement, à tous les degrés, a puissamment contribué à faire sortir de la classe rurale moyenne des chefs d'exploitations capables : jeunes gens chargés de la conduite des travaux extérieurs, jeunes femmes préposées au ménage et à l'entretien du personnel, quand ceux-ci ont su compléter, par des stages chez des agriculteurs éprouvés, l'enseignement des éco-

les, même dites pratiques, où les élèves exécutent tous les travaux.

L'instruction professionnelle est la base solide sur laquelle la classe rurale moyenne établit ses développements futurs ; toutefois, il servirait peu à celle-ci d'être instruite si elle ne possédait en même temps les capitaux indispensables à la mise en valeur de son instruction ; comme ces capitaux, doubles ou triples aujourd'hui de ce qu'ils étaient avant la guerre, lui font souvent défaut, l'idée de les demander au Crédit mutuel agricole gagé par des bras solides et une volonté tenace se présente tout naturellement à l'esprit. L'Etat, sagement guidé par les Méline et les Vigar, prête parfois son concours aux caisses de crédit naissantes, ou bien c'est aux seules initiatives privées doublées d'une confiance réciproque qu'à l'exemple de Raiffeisen, fait appel un Durand. Dans tous les cas, les débuts sont modestes parce que les ressources le sont aussi. Il faut se contenter d'opérations à court terme faisant rapidement rentrer pour de nouveaux prêts l'argent parcimonieusement avancé ; mais déjà le service rendu est considérable. L'acquisition avantagieuse des matières premières utiles à l'agriculture, la vente, aux conditions les meilleures, des produits se trouvent grandement facilitées. En même temps, la classe moyenne rurale apprend à utiliser les dépôts de fonds en compte-courant, ou à prêter à ses membres, momentanément gênés, l'argent que d'autres plus heureux peuvent avoir de disponibles. Le jeu des capitaux peu à peu prend plus d'aisance ; des sommes se trouvent libres pour des entreprises de plus grande envergure. Des laiteries, des syndicats agricoles et d'élevage et de ventes en commun s'élèvent que, seuls, les représentants de la classe moyenne n'auraient pu mettre sur pied, mais que l'union de leurs efforts et de leurs capitaux fait sortir de terre.

Au crédit à court terme gagé par des cautions solvables et le warrantage des marchandises possédées par l'emprunteur, rendu plus sûr par la brièveté de la durée du prêt, succède le Crédit collectif à long terme, à première vue aléatoire, mais cependant tout aussi solide que les deux autres : des avances à faible intérêt le facilitent, rendues possibles par une dotation demandée à la Banque de France en échange du renouvellement de son privilège.

Lorsque, le 19 mars 1910, il entre en application, ce n'est pas à l'accession à l'exploitation du sol qu'il est affecté : le législateur songe au désir qu'a le paysan de devenir propriétaire de sa terre, et il brûle pour lui une étape importante dont

nous avons tout à l'heure montré l'utilité. L'ouvrier ou le domestique devenu, sans transition, propriétaire, perd ainsi l'occasion d'apprendre, en risquant moins d'argent, son métier de chef d'exploitation, et le souci du fonds de roulement passant au second plan, on s'aperçoit que celui-ci fait défaut au lendemain de l'acquisition du domaine qu'on ne peut conserver.

Dans d'autres circonstances, heureusement, le Crédit individuel à long terme permet au domestique de franchir le premier palier qui doit l'élever jusqu'aux classes moyennes ; il est alors, pour celles-ci, un moyen de s'infuser un sang nouveau que nous ne pouvons passer sous silence. Comme il ne s'adresse pas à la classe moyenne elle-même, mais à celui qui aspire à en faire un jour partie, son but n'est nullement de favoriser le cultivateur disposant déjà d'un certain capital qu'il voudrait arrondir pour acheter une propriété importante, il vise simplement l'acquisition d'un petit domaine susceptible de faire vivre la famille qui le cultive. En 1910, le législateur avait estimé que la valeur d'un tel domaine ne devait pas dépasser 8,000 francs ; bientôt, les circonstances obligèrent à reconnaître que ce chiffre était insuffisant ; la loi du 5 août 1920, charte du crédit agricole mutuel, l'élève à 40,000 francs.

Pour les prêts individuels à long terme, dit en son article 8 la loi de 1920, complétée par celle du 7 décembre 1922, les caisses locales de crédit exigent comme garantie une inscription hypothécaire ou un contrat d'assurance au décès. Ces prêts sont de 40,000 francs au plus, non compris le montant des frais ; la durée de leur remboursement peut atteindre 25 ans, sans toutefois que l'âge de l'emprunteur puisse dépasser 60 ans. Ils portent intérêt au taux de 2 %... La loi permet aux départements et aux communes d'acheter, pour les lotir et suppléer ainsi à la pénurie, de petites exploitations à vendre, de grands domaines agricoles : ces collectivités doivent céder au prix coûtant en rentrant seulement dans leur frais ; comme elles n'ont pas toujours d'argent disponible pour faire des acquisitions, des avances spéciales, remboursables en 5 ans, prises sur les fonds du Crédit agricole, leur furent consenties par la loi du 8 décembre 1922. Notons l'obligation de passer par une caisse locale de crédit susceptible de bien connaître les postulants pour quiconque désire solliciter un prêt individuel à long terme ; faisons aussi allusion à la possibilité, très rarement utilisée d'ailleurs, de recourir à la loi de 1909, pour transformer en bien de famille insaisissable les domaines acquis, et voyons quels résultats

a donné le Crédit agricole mutuel pour l'accession à la propriété.

Au 31 décembre 1922, alors que la dotation de l'Office national du Crédit agricole mutuel s'élevait à environ 400 millions de francs, 12,626 prêts individuels à long terme, dont 2,557 pour des pensionnés militaires, représentaient un total de 103,955,650 francs, sur lesquels 1,374,736 francs avancés à 142 intéressés par l'entremise des sociétés de crédit immobilier. Un an plus tard, le nombre de ces prêts atteignait environ 15.000, dont 4,000 à des mutilés. Si heureuse soit-elle, l'influence du crédit agricole, pour faire gravir au domestique les premiers degrés qui doivent l'amener à grossir les rangs de la classe rurale moyenne, est donc limitée. En mars 1924, 47,000 francs seulement restent disponibles dans les coffres de l'Office national pour faire face à de nouvelles demandes de prêts individuels à long terme ; même en demandant aux prêts à court et à moyen terme de se contenter des dépôts des particuliers pour abandonner aux prêts à long terme leur part de dotation, lentement peut s'accroître, du fait du crédit limité aux seules avances de l'Etat, le nombre des petits, et par eux, des moyens propriétaires ruraux.

L'instruction et l'épargne demeurent les deux principaux leviers dont disposent les classes rurales pour élargir au soleil une place dont nous avons signalé l'importance et que nous souhaiterions plus grande encore, parce que par unité de surface cultivée, la classe moyenne paysanne fournit le rendement le plus élevé, non seulement pour sa propre consommation, mais pour la consommation générale du pays.

L'épargne cependant est, depuis la guerre, rendue difficile, surtout pour celui qui débute ; aussi M. Boret, ancien Ministre de l'Agriculture, et avec lui un grand nombre de parlementaires et d'économistes, au premier rang desquels M. Caziot, inspecteur principal du Crédit foncier de France, tout particulièrement compétent en matière de propriété terrienne, ont-ils cherché à donner au Crédit agricole plus d'élasticité qu'il n'en est prévu dans la législation dont la loi de 1920 est l'aboutissement ; cette préoccupation a conduit au dépôt, le 4 mars 1920, d'un projet de loi fort intéressant.

D'après ce projet de loi, des caisses foncières paysannes régionales doivent faciliter d'abord la location, voire même par contrat de métayage, de propriétés rurales moins strictement limitées dans leur étendue et leur valeur que celles prévues par la législation sur le crédit agricole ; les caisses foncières doivent également aider à procurer le capital nécessaire au faire-

valoir de ces domaines ruraux suffisants à faire vivre chacun une famille paysanne ; elles doivent enfin faciliter l'acquisition par le locataire du domaine exploité. Dans cet ensemble de buts très précis ne sont plus laissés dans l'ombre les points auxquels nous regrettons qu'un législateur pressé d'aboutir n'ait pu suffisamment s'attacher.

Aux familles paysannes, celles-ci rattachées cette fois franchement à la classe moyenne, qui possèdent un cheptel et en plus le quart de l'argent nécessaire pour acheter leur domaine, la Caisse foncière consent l'acquisition immédiate du dit domaine ; le solde du prix, sans aucun concours de l'Etat, est payé par annuités successives en un laps de temps qui peut atteindre 30 ans. Aux familles propriétaires d'un bien rentrant dans les conditions prévues par le législateur, mais devant à des co-héritiers une soulte pour rester seules maîtresses du bien et éviter une vente ou un partage, la caisse fait l'avance nécessaire au paiement de la soulte. On prévoit aussi des prêts pour l'acquisition du cheptel, lorsque celui-ci fait défaut sur une propriété paysanne, ou pour arrondir la propriété elle-même quand elle est trop petite pour nourrir la famille ; enfin on prépare l'acquisition par la location.

La location a lieu au titre de fermier si le postulant possède une partie ($\frac{1}{3}$ ou $\frac{1}{4}$ selon les cas) de la somme nécessaire à l'acquisition du cheptel ; elle a lieu au titre de métayer si le candidat ne possède pas cette somme. La valeur du cheptel loué, éventuellement des hypothèques de premier rang prises sur les biens immobiliers que les emprunteurs pourront posséder, garantissent le remboursement des avances. Les nouveaux locataires signent, à leur entrée en jouissance, une promesse de vente : s'ils ne réalisent pas cette promesse, à expiration de leur bail, ils doivent rendre le domaine en aussi bon état qu'ils l'ont reçu, ou payer une indemnité correspondant à la dépréciation ; si, au contraire, ils veulent devenir propriétaires, il leur est loisible de le faire dès qu'ils sont en état de verser le quart de la valeur du domaine, telle que cette valeur figure dans l'acte stipulant promesse de vente. Le paiement du solde se fait par annuités, de même que dans le cas précédemment envisagé. Disons enfin que le bien peut être constitué en *bien de famille insaisissable* ou préservé de l'indivision, que les Caisses foncières peuvent aider les Associations syndicales fondées pour réaliser des remboursements, etc., et l'on sera convaincu que l'idée première du législateur se complète en s'adaptant aux diverses circonstances en face desquelles la classe rurale se trouve placée.

(A suivre).

Joies intimes

Une interview du Caissier de E.

De la grande route, à l'entrée du village, un petit sentier bien entretenu me conduit à une coquette petite maison au milieu d'un grand jardin. C'est là qu'habite M. R., le caissier de la Caisse Raiffeisen. Tirant sur sa chaîne, un gros chien me lance des coups d'œil furibonds en aboyant avec rage. Attiré par ce vacarme, M. R., paraît à la porte. Son accueil ne ressemble en rien à celui de son chien. Chaleureusement il vient à moi, me serre la main et m'invite à entrer dans la grande chambre qui tient lieu en même temps de salon et de bureau. Connaissez-vous M. R. ?... Non ! C'est un homme simple, jovial et calme, tout plein de bon sens, comme le sont les vieux paysans qui ont appris au cours de leur existence, la bonne philosophie de la vie et une connaissance approfondie des hommes et des choses.

Pendant que mon hôte dispose deux chaises près du gros fourneau de molasse, je jette un coup d'œil circulaire dans la chambre où tout est reluisant de propreté. Rien ne la diffère de la traditionnelle et si sympathique chambre de campagne, si ce n'est dans le coin le coffre-fort et le petit bureau où se remarquent plusieurs de ces formulaires qui me sont bien connus. Au mur, à côté de quelques tableaux de famille et du général Dufour, se trouve encadré le portrait du curé Traber, le promoteur des Caisses Raiffeisen en Suisse.

La conversation ne tarde pas à s'engager.

— Racontez-moi, cher Monsieur, les péripéties de la constitution de votre Caisse, aujourd'hui si prospère.

La figure de M. R. s'illumine au souvenir que réveille en lui la question posée. Il se recueille un instant, en caressant sa moustache grise. Puis, avec saveur, il me fait ses confidences.

— La naissance de notre Caisse n'a pas procuré cette joie unanime que provoque généralement la venue d'un nouveau-né. C'est qu'autour du berceau se trouvaient plusieurs sœurs jalouses — banques locales, agences de banques, — qui voyaient notre enfant d'un mauvais œil et la considéraient comme une intruse. On se plaisait à la trouver malinagre, et on lui imputait les germes de toutes sortes de maladies.

— C'est en effet ce qui se présente un peu partout, lors de la constitution d'une Caisse Raiffeisen. Mais le nouveau-né, comme vous désignez votre jeune Caisse, a sans doute manifesté de suite sa vitalité ?

— Oui, notre enfant se développa rapidement. Sous l'œil vigilant de ceux qui avaient présidé à l'éclosion, et bien soutenue par les nombreux et sincères amis qui augmentaient de jour en jour, elle manifesta bientôt une santé robuste et prospéra à vue d'œil. Lors des réunions de famille — je veux dire lors des assemblées générales — la grande famille Raiffeiseniste se réjouissait de son activité et de sa prospérité. L'enfant rendait déjà de grands services, elle se faisait apprécier et aimer dans la contrée, et tout le monde lui apportait bénévolement sa collaboration.

— Tout ceci devait procurer sans doute une vive satisfaction à ceux qui avaient pris l'initiative de la fondation de la Caisse et qui étaient à la brèche.

— Notre jeune Caisse devenait de plus en plus populaire. Chacun dans le village lui confiait ses disponibilités, son épargne, et même les « gros paquets » des gens fortunés venaient à elle. Les sociétaires, dont le nombre grandissait chaque année, trouvaient chez elle, à des conditions de plus en plus favorables, sans aucun déplacement et sans frais, le crédit utile pour l'exploitation de leurs entreprises agricoles et nous pûmes également avec le temps effectuer aussi quelques prêts hypothécaires à longs termes. Vous m'avez demandé si nous étions contents ? Certes oui, et je ne puis traduire par des mots cette satisfaction et cette joie intimes qui nous unissaient tous. Les membres des Comités se réunissent sept à huit fois l'an. Plusieurs qui habitent jusque dans la montagne, ont un long chemin à faire, et pourtant nous sommes presque toujours au complet lors des réunions. Chacun ressent, dans son fort intérieur, une joie et un enthousiasme à constater combien tous consentent joyeusement à faire un long déplacement, même à l'époque des foires et des gros travaux, — alors que le temps est pourtant tellement précieux pour le paysan, — pour répondre « présent ! » à l'appel et pour délibérer ensuite des affaires de la Caisse et pour travailler au bien matériel, social et moral de ses semblables. Oui, c'est une satisfaction, cher Monsieur, surtout à une époque de matérialisme outrancier, de voir le désintéressement, l'abnégation et le dévouement dont font preuve les membres des Comités de nos Caisses Raiffeisen, pour le mieux-être de leurs concitoyens.

— Dévouement admirable que celui dont font preuve les Raiffeisenistes. Les membres des Comités ne courent certes pas le risque d'être appelés des « chasseurs de tantièmes ».

— Si le caissier de la Caisse Raiffeisen est bien modestement dédommagé en argent pour son pénible travail, il trouve par contre une compensation dans les joies du cœur que lui procure son activité. En quoi consistent ces joies, me demanderez-vous peut-être ? En voici un exemple : Un citoyen de mon village avait contracté, il y a quelques années, un emprunt à une banque du chef-lieu du district. L'agent de cette banque était un de ses amis d'école. Ce citoyen me confia un jour que malgré l'amitié qui existait entre lui et son ami le banquier, il devait néanmoins payer un taux très élevé qui était encore en plus assommé adroitement de commissions et de frais divers. Je lui faisais remarquer que s'il empruntait cette somme à la Caisse il paierait un demi pour cent de moins, au bas mot. Quelques jours plus tard, à l'occasion de la foire, je rencontre par hasard ce citoyen au chef-lieu. Il vient à moi, m'invite à partager un verre. L'air radieux, il me confie : « Je vous dois une fière chandelle, je viens directement du bureau de mon ami, vous savez, l'agent de banque... ; comme je lui parlais de votre offre, il a réduit spontanément de un demi pour cent le taux de ma dette ». Sur ce, le bonhomme but à ma santé, et s'en alla. L'affaire n'avait pas été une « affaire » pour nous, mais notre Caisse avait indirectement rendu encore service à quelqu'un. J'en ressentais, personnellement, une joie intime.

— Vous avez raison. Les Caisses Raiffeisen rendent des services appréciables dans nos campagnes comme régularisatrices des taux d'intérêts. Et combien de ceux qui se tiennent à l'écart profitent néanmoins égoïstement des bienfaits de la Caisse !

— Encore un autre sujet de joie : C'est le soir, on frappe à la porte. Un jeune homme veut me parler. C'est le domestique qui depuis quelques temps travaille chez notre syndic. Il désire obtenir un carnet d'épargne sur lequel il viendra régulièrement effectuer des dépôts, car il caresse l'espoir d'acheter aussi un jour un petit domaine. Il me demande s'il pourrait également devenir sociétaire, car il a des parents dans un autre canton qui font aussi partie d'une Caisse Raiffeisen et il voudrait aussi collaborer à cette œuvre qui fait tellement de bien partout. Avec enthousiasme, il m'expose le plaisir qu'il aura à participer à notre prochaine assemblée générale. Croyez-moi, cher Monsieur, j'étais heureux, ce soir-là, en me couchant.

— Comme je vous comprend, Monsieur. Tout caissier Raiffeiseniste met son cœur à sa tâche, et le bien qu'il répand

autour de lui, les peines qu'il soulage, lui procurent une récompense que l'argent ne peut donner.

— Au risque de vous importuner, laissez-moi encore vous ouvrir mon cœur... Un membre de notre Caisse habite là-haut, le petit hameau que vous apercevez à travers la fenêtre. C'est un paysan travailleur et économe. Dans ses relations avec la Caisse, c'est un modèle de ponctualité. Parce que nous le connaissons bien, nous lui avons prêté notre appui; il a pu ainsi facilement trouver des cautions et il répond toujours ponctuellement à ses engagements. Mais si ce sociétaire manie admirablement la faux ou la hache, il n'écrit par contre pas volontiers. Certes, ce n'est pas qu'il ne puisse le faire. Lorsqu'il vient me trouver pour traiter une opération avec la Caisse, il me demande souvent conseil sur une chose ou sur l'autre, me prie de lui écrire une lettre, de remplir ses déclarations d'impôts, etc. Je m'empresse naturellement de lui être agréable. Ce sont des services que l'on rend volontiers et pour lesquels une Caisse Raiffeiseniste n'a pas de tarif. Ce sociétaire est venu l'autre jour encore... il m'apportait un panier de magnifiques poires ! Cette manifestation de reconnaissance m'a procuré une joie indescriptible...

— Le caissier qui s'adonne à sa tâche dans le parfait esprit de Raiffeisen trouve des occasions quotidiennes de satisfaction et de joie intime que ne connaît pas le grand banquier qui, dans son bureau directorial, jongle avec des millions dans le vacarme des sonneries téléphoniques.

— C'est vrai, cher Monsieur; sachons donc nous procurer de ces satisfactions intimes qui illuminent notre vie quotidienne. C'est être heureux que de pouvoir rendre service et procurer du bonheur autour de soi. La joie se trouve au fond de toute chose; il appartient à chacun de l'en extraire.

A ce moment, on frappe à la porte. C'est un paysan qui, son carnet d'épargne à la main, demande à parler à M. R. Je prends congé de mon hôte qui serre déjà la main de son client, tout en ouvrant son journal de caisse.

Ne prodiguons pas notre confiance

Dans une conférence à des Raiffeisenistes, M. le président fribourgeois Raemy, disait ceci: «La Caisse Raiffeisen possède une action sociale et morale, parce que ses membres, gens prudents et expérimentés ne voulant pas s'exposer à des pertes, n'admettent dans la société que les hommes qui présentent des garanties de bonne conduite, d'économie et de

sobriété. Et la meilleure des garanties, celle que l'agriculteur préfère au décorum, aux apparences, au grand train, ce n'est pas la fortune, c'est la valeur morale de l'individu».

«Qu'importe après tout la fortune d'un homme et ses grandes propriétés s'il n'est pas de bonne conduite, tempérant et sérieux; les fortunes les mieux assises, s'écroulent inévitablement chez les débauchés, les orgueilleux, les paresseux et les piliers d'auberge. Au contraire, le petit agriculteur, le simple ouvrier, laborieux et économe mérite la confiance de tous, parce que cet homme saura toujours faire honneur à ses engagements. Dès que les prêts sont reconnus utiles, la Caisse lui ouvrira ses portes et lui indiquera même les cautions qui ne feront jamais défaut au brave homme».

Lors de la même assemblée, M. Heuberger, le dévoué secrétaire central parlant des principes d'organisation Raiffeisen, disait entr'autres ceci: «A part les Banques d'Etat, aucune banque n'offre autant de garantie que les Caisses Raiffeisen, parce que la C. R. ne prête que contre garantie à des gens bien connus, et en plus, le service de révision très sévère prévient tout danger».

«...Si on nous trouve exigeants, c'est que nos principes ont pour but la sauvegarde des cautions autant que celle des débiteurs. Si les grandes banques visent avant tout une affaire lucrative, Raiffeisen veut avant tout rendre service en sauvegardant les intérêts des débiteurs et cautions».

Essayons d'illustrer par des exemples le bien-fondé de nos principes et l'action sociale et morale qu'ils exercent:

a) Une banque est en liquidation parce que la caissière qui jouissait d'une confiance illimitée livrait des fonds à bien plaisir, à un parent qui n'était assurément digne d'aucune confiance. Le Conseil d'administration, se basant sur la dignité de la caissière, n'osa jamais exiger une expertise qui semblait s'imposer, parce que la révision eut pu paraître un acte de défiance. La faillite qu'on cherche à conjurer aurait certainement pu être évitée si le Conseil d'administration avait rempli son devoir de contrôle. Plutôt que de faire de la peine, les administrateurs s'en sont tenus aux assurances de la gérante, et de ce fait ils ont encouru une large part de responsabilité dans les pertes graves que font de nombreux agriculteurs qui confiaient leurs économies à cet établissement qu'on croyait solide en raison d'une confiance imméritée.

b) Un agriculteur qui jouissait aussi d'une grande confiance dans certains milieux vient de s'enfuir, laissant un passif

de 100 mille francs environ. Il vivait largement, était d'un orgueil fou. Il était ce qu'on appelle un gros travailleur, intelligent, mais il distribuait son cœur à droite et à gauche et rétribuait princièrement ses complices. Son orgueil trouvait une grande satisfaction dans son magnifique troupeau qu'il alpaît chaque printemps au son d'un riche carillon des plus variés. Traversant la campagne et la ville il faisait l'admiration des foules. Aussi croyait-on ce propriétaire de troupeau très riche et assurément digne de confiance. Les guichets des grandes banques lui étaient largement ouverts. La preuve en est qu'on lui confia de fortes sommes. Une seule banque a livré environ 40.000 francs garantis par une seule et même caution, membre de la famille du débiteur, réputé riche aussi. Une amitié politique récompensait ces octrois d'argent si faciles.

Dans plusieurs cas, la signature de la caution n'est pas même légalisée et la caution nie cette signature qui serait due tout bonnement à la main du débiteur lui-même. Dans un autre cas, la signature est légalisée, mais la légalisation est manifestement un faux: Il est donc des banques qui prêtent à bien plaisir, sans s'assurer que la signature de la caution est bien authentique, et sans s'inquiéter de la solvabilité du débiteur. Il est vrai que généralement les apparences étaient favorables. Un banquier dit ceci: «Nous avons été trompés; le débiteur se présentait bien, il savait parler et inspirer confiance, sans compter que les apparences de richesse que donnait ce grand troupeau étaient engageantes».

Ces tristes exemples ne doivent-ils pas mettre en garde tous ceux qui seraient tentés de prodiguer leur confiance? Une fois de plus, il est vrai que dans son village où tout le monde se connaît il n'est pas possible de tromper dans d'aussi vastes proportions, et c'est encore un avantage du système Raiffeisen.

Comment se fait-il que la Caisse Raiffeisen de l'endroit ne soit pas enlisée dans ce bourbier financier? C'est l'orgueil de l'individu qui l'en a préservée. Comme il donnait des signes de faiblesse financière, nous étions sur nos gardes. Sa conduite aussi nous auraient rendus prudents. Mais il ne fit jamais aucune demande auprès de notre établissement pour l'excellente raison qu'on était trop sévère pour les garanties et pour ce prétexte que dans un village tout le monde savait les prêts qu'accordaient les membres des Comités. Voilà du moins un orgueil qui nous a bien servi. Au lieu du village, c'est une grande vallée qui est au courant de la honteuse faillite.

Ajoutons que les apparences de richesses nous avaient poussés à l'accepter comme caution pour quelques petites sommes. Mais grâce au Service de révision de la Centrale et aux soupçons que nous avions, nous avons exigé un complément de garantie. Inutile de dire que nous nous félicitons de la révision obligatoire et des mesures prises par nos dirigeants.

Ces considérations auront peut-être quelque utilité. Nous les soumettons à la méditation de ceux qui seraient tentés de critiquer la sévérité du Service de révision ou les exigences des garanties dans l'octroi des prêts. Les principes Raiffeisenistes tendent à réaliser une action morale au sein de nos populations rurales en aidant les petits et les ouvriers comme les gens aisés en tenant compte de la bonne tenue morale, du travail et de la droiture dans les affaires. Il est bon de les favoriser de notre confiance pour les encourager dans la voie du bien et du succès, mais ce serait une faute grave pour la vitalité de nos Caisses que de gaspiller notre confiance en accordant des prêts à bien plaisir et pour augmenter le chiffre de nos affaires. Raiffeisen a voulu aider le paysan honnête, travailleur, économe, sobre, mais pas le débauché qui aime le décorum, qui mène grand train pour jeter de la poudre aux yeux et satisfaire son orgueil. Ce n'est pas la fortune qu'il a voulu favoriser, mais la valeur morale de l'individu. Ne l'oublions jamais et les membres de nos Comités n'en n'auront jamais à se repentir.

Les organisations Raiffeisen suisses en 1931

L'activité des Caisses locales jugées d'après la statistique au 31 décembre 1931

Malgré la crise économique générale, l'année 1931 a marqué néanmoins une nouvelle étape de progrès pour les Caisses Raiffeisen Suisses. Chaque jour ouvrable a apporté encore aux Caisses affiliées en moyenne 10 nouveaux sociétaires, 100.000 francs de nouveaux dépôts et un mouvement d'affaires de 2 millions de francs. Organisations locales n'ayant souvent qu'un village de 200 à 300 âmes comme tout domaine d'activité, nombre de Caisses présentent individuellement des chiffres qui peuvent paraître modestes à celui qui n'est pas initié aux conditions locales. Les données embrassant l'ensemble des Caisses montrent par contre de plus expressive façon toute l'ampleur et l'efficacité du mouvement Raiffeiseniste qui est devenu un important facteur de la vie économique de notre pays.

Le résultat de cet exercice était attendu partout avec un vif intérêt. On était impatient de connaître les effets de la crise dans les milieux agricoles où nos organisations sont spécialement ancrées et dont elles reflètent ainsi bien la vie économique. La statistique nous donne, en effet, de très intéressants enseignements. On remarque tout d'abord que la situation difficile actuelle a enrayé en maints endroits les possibilités d'épargne. D'autre part, les besoins des sociétaires en petit crédit d'exploitation vont en s'accroissant, provenant de gens qui cherchent à intensifier leurs exploitations afin d'assurer au moins le revenu suffisant à leur existence. Conséquence aussi des perturbations financières actuelles, on peut constater que le public agricole qui possède quelques disponibilités fuit de plus en plus les placements spéculatifs, préférant aux titres à belles vignettes et à taux mirobolants les simples carnets d'épargne de nos Caisses de crédit locales, ensuite des garanties de sécurité qu'offrent ces dernières. D'une manière générale, les progrès réalisés durant l'année 1931 ont dépassé notre attente. Alors que certains groupes de banques enregistrent des diminutions importantes des chiffres du bilan, les Caisses Raiffeisen Suisses poursuivent par contre leur marche ascendante et justifient encore un développement qui n'est en rien inférieur à celui des années précédentes.

Développement des principaux chiffres statistiques:

	1931	1930	Augmentation en 1931
Nombre de Caisses	541	516	25
Nombre de sociétaires	48,318	45,278	3,040
Nombre de carnets d'épargne	142,540	132,470	10,070
Roulement	Fr. 639,500,794.52	Fr. 611,156,321.68	Fr. 28,344,472.84
Somme du bilan	» 297,792,491.07	» 267,084,998.13	» 30,707,492.94
Dépôts d'épargne	» 144,415,281.39	» 126,174,533.38	» 18,240,748.01
Réserves	» 8,459,182.16	» 7,621,326.64	» 837,855.52

Les anciennes Caisses, — dont cinquante environ ont déjà plus de 25 années d'existence, — affermissent de plus en plus leurs positions. Si une Caisse s'est volontairement dissoute, il y a eu par contre 26 nouvelles fondations dans dix cantons différents. Les contrées arrosées par l'Aar s'avèrent particulièrement fertiles aujourd'hui à la semence de Raiffeisen, puisque six Caisses se sont fondées dans l'Oberland-Bernois; 5 près de Soleure et 3 encore en Argovie. En Suisse romande, le canton de Vaud a eu 4 recrues et celui de Fribourg 2. Deux nouvelles Caisses sont nées aussi dans les montagnes uranaises et dans les Grisons également, malgré une opposition acharnée, une semblable organisation d'entraide mutuelle a vu le jour avec un chiffre-record de plus de 100 membres fondateurs. Par la fondation d'Alpnach, le mouvement Raiffeiseniste a pris pied dans le demi-canton montagnard d'Obwald; Lucerne et Saint-

Gall complètent la liste avec chacun une fondation.

Pour parfaire la « Confédération Raiffeiseniste Suisse », il ne manque plus que les cantons de Zoug et de Bâle-Ville. C'est toujours le Valais qui occupe le premier rang avec 95 Caisses locales; de la Furka au Léman, dans toutes les vallées latérales on trouve des coopératives de crédit, et dans plusieurs contrées, il n'y a plus une seule commune qui ne soit dotée de sa Caisse Raiffeisen. Les cantons de St-Gall, Argovie, Fribourg et Berne comptent également tous plus de 50 Caisses. Particulièrement remarquables sont aussi les progrès réalisés par le canton de Berne qui au cours de quelques années seulement s'est élevé aux premiers rangs. Le canton de Vaud s'apprête aussi à boucler la cinquantaine.

Les Caisses fondées durant l'année ont apporté un nouveau contingent de 1.010 unités à l'effectif des sociétaires. Isental (Uri) occupe avec 14 sociétaires, le bas de l'échelle sur laquelle Schiers bat alors un record avec le chiffre exceptionnel de 108 membres fondateurs. De leur côté, les anciennes Caisses ont recruté encore 2.030 nouveaux adhérents. La Suisse romande a augmenté son effectif de 932 unités et compte maintenant 11.897 Raiffeisenistes pendant que la Suisse alémanique atteint le chiffre de 36.442, en augmentation de 2.108, sur l'année précédente. La moyenne par Caisse est de 89 mem-

bres. Mels (Saint-Gall) tient le record avec 538 sociétaires; les sections d'Einsiedeln, Neukirch, Nesslerau, Aesch, Ebnet, Escholzmatt et Waldkirch comptent plus de 300 membres; 16 Caisses suivent ensuite avec un effectif variant entre 200 et 300 sociétaires, et 158 sections comptent plus d'une centaine de membres. Dans la plupart des communes, les Caisses groupent toutes les personnes susceptibles d'en faire partie et les milieux intellectuels (curés, pasteurs, instituteurs) figurent généralement parmi les dirigeants. La Caisse Raiffeisen offre le caractère de l'institution populaire par excellence. Sous son égide, paysans, ouvriers, artisans et employés collaborent joyeusement côte à côte. La crise et ses répercussions renforcent indubitablement aujourd'hui l'esprit de défense personnelle et de solidarité auprès des masses rurales.

(A suivre).

Chronique étrangère

Les Caisses Raiffeisen en Allemagne en 1931

Le chiffre total des dépôts auprès des 20.000 Caisses agricoles d'épargne et de prêts du Reich atteignait, au 31 décembre 1931, le chiffre de 1.767,1 millions de marks, auxquels il convient d'ajouter encore les 180 millions qui sont placés directement auprès des Caisses Centrales, ce qui donne donc un total de 1947 millions de marks. Par rapport à l'année 1930, il y a diminution de 10 pour cent environ. Durant les années précédentes, un développement considérable avait été enregistré auprès des coopératives rurales allemandes, et le chiffre de 1974 millions qui existait au 31 décembre 1930 n'était plus très éloigné de la somme d'avant-guerre, laquelle était de 2410 millions de marks, au 31 décembre 1913.

Pour la première fois, un recul a donc été enregistré. Il n'y a cependant pas lieu de s'en étonner si l'on tient compte de la crise économique et financière intense que traverse l'Allemagne et si l'on prend particulièrement en considération les événements dont le pays a été l'objet au cours de l'été et de l'automne dernier. On peut être même surpris du fait que cette diminution n'ait pas été plus accentuée. Elle ne s'est du reste pas exercée uniquement auprès des organisations de crédit rurales, mais auprès de toutes les organisations financières du pays. Il est même caractéristique de relever qu'alors que l'Etat devait prêter son appui à plusieurs grandes banques pour qu'elles puissent satisfaire aux demandes de retraits, les Caisses de Crédit Mutuel ont toujours pu répondre par leurs propres forces à leurs prestations courantes.

Etant donnée l'influence heureuse qu'exercent les organisations rurales dans la période de désarroi et de crise de confiance, plusieurs personnalités dirigeantes comme M. Luther, président de la Banque Nationale du Reich ne manquent pas de faire ressortir la haute importance de la coopération pour la restauration économique et la régénération du peuple allemand. M. Luther proclame que les coopératives diverses accomplissent actuellement un travail précieux dans l'économie du Reich et qu'elles seront certainement appelées à jouer encore un plus grand rôle à l'avenir.

Marché monétaire et taux d'intérêts

Durant les derniers mois, le marché financier et économique mondial a été dércuté par la catastrophe des trusts Kreuger. En mettant volontairement un terme à son existence, le Suédois Ivar Kreuger, le « roi des allumettes », comme on le désignait universellement, a mis à jour une des plus vastes escroqueries qui aient été enregistrées dans le monde. Comme une traînée de poudre, s'est ré-

panqué la nouvelle des agissements de ce magnat de l'industrie, qui depuis des années dupait les financiers et les gouvernements, et que la haute finance et sa presse satélique avaient adoré longtemps comme un dieu. Une nouvelle déroute s'empara des bourses déjà désespérées. On évalue à plus de 150 millions de francs les pertes subies par les créanciers suisses dans ce krach gigantesque, où ont sombré des milliards. Pour 50 centimes, on se procure aujourd'hui les actions Kreuger qui étaient recherchées à fr. 1.400 il y a peu d'années encore. « Chat échaudé craint l'eau chaude »; la crise de confiance dans les milieux financiers pris encore plus d'acuité et le marché des actions fut de plus en plus délaissé au profit de celui des bonnes obligations. Les actions des grandes banques suisses furent également entraînées dans la tourmente et à une exception près, elles sont aujourd'hui cotées bien au dessous du pair, ceci malgré les dividendes de 5 à 7 pour cent qu'elles ont encore distribués au printemps.

Un autre événement important, qui a impressionné la tenue du marché financier universel a été la chute du cabinet Bruning, qui pendant deux ans a dirigé les destinées de l'Allemagne d'une façon qui lui avait attiré l'estime du pays, comme aussi la considération et la confiance de l'étranger. Il est caractéristique de soulever ici qu'une cause de la crise ministérielle réside dans les intentions qu'avait le chancelier de mettre en valeur les grosses propriétés foncières qui n'offrent aucun rapport estimable sur la base de leur exploitation actuelle, en les divisant pour les faire travailler rationnellement par les petits paysans et la classe moyenne.

Pendant que ces événements divers sillonnent l'horizon comme des éclairs, la Conférence du désarmement végète sur les bords du Léman, sans aboutir à des résultats vraiment concluants. Depuis longtemps, tous les espoirs étaient concentrés sur la Conférence de Lausanne qui vient d'ouvrir ses portes, et de laquelle on attend une entente sur le problème des réparations. Cet espoir se réalisera-t-il ?

Il est compréhensible que cette atmosphère de méfiance a pour effet de paralyser toujours plus les affaires, le trafic international, et de provoquer aussi une recrudescence de la pléthore des capitaux. Cela a été le cas, en particulier, pour le marché financier suisse. Depuis plusieurs mois, 1.200 millions de francs reposent sans intérêts en compte de virement à la Banque Nationale Suisse; la circulation fiduciaire de notre banque d'émission atteint fr. 1.500 millions environ, et notre réserve d'or est de 2.600 millions. Les billets de banque et les dépôts en compte de virement sont donc couverts dans une proportion de 100 pour cent environ, alors que la couverture métallique des billets de banque n'est

par exemple que de 25 pour cent en Allemagne et 20 pour cent en Autriche.

Conséquence de l'abondance monétaire, la baisse des taux s'est accentuée encore sur le marché à court terme comme sur le marché des capitaux. Notre taux d'escompte de 2 pour cent est le plus bas du monde entier. Nos fonds publics de premier choix n'offrent guère plus qu'un rendement de 3 et demi pour cent sur la base de la cote actuelle en bourse, et le nouvel emprunt fédéral de conversion de 150 millions émis à 3 et demi pour cent, au cours de 96 pour cent, a obtenu un plein succès. Dans les obligations de banque, on observe la tendance du public à rechercher avant tout la sûreté des placements, la question de la rentabilité ne jouant plus le rôle primordial qu'elle exerçait autrefois. Les Banques Cantionales ne bonifient que 3 trois quarts pour cent et en majeure partie même, plus que 3 et demi pour cent, alors que d'autre part les grandes banques continuent à faire une grande propagande pour leurs obligations à 4 pour cent. A part la Banque de Zofingue, auprès de laquelle une action d'assainissement a dû déjà intervenir, il n'y a plus guère que quelques banques locales valaisannes qui vont jusqu'à payer des taux exagérés à l'heure actuelle de 4 et quart pour cent et 4 et demi pour cent. Le taux de l'épargne subit aussi la vague de baisse; les Banques Cantionales ne paient plus aujourd'hui que 3 et demi pour cent, 3 et quart et même plus que 3 pour cent. En compte-courant, les banques ne paient plus qu'un taux absolument insignifiant à la clientèle et entr'elles, elles ne se bonifient réciproquement plus aucun intérêt, dès le 1^{er} avril.

Sur les taux-débiteurs, la baisse se poursuit aussi, particulièrement en ce qui concerne le taux hypothécaire où l'offre est la plus conséquente. La Banque Cantonale zurichoise a baissé le taux pour les nouveaux titres, premier rang, à 4 et quart pour cent à partir du 1^{er} juillet prochain. Le Crédit Foncier Vaudois appliquera aussi ce taux pour tous les prêts à partir du 1^{er} juillet prochain. La Banque Cantonale de Thurgovie a réduit également dès le 1^{er} mai, le taux des prêts hypothécaires second rang à 4 et demi pour cent, et le place ainsi au même niveau que celui encore appliqué actuellement aux titres de premier rang. Des réductions plus accentuées des taux-débiteurs peuvent être espérées encore pour le second semestre, ou en tous cas, pour le 1^{er} janvier 1933.

Pour une Caisse Raiffeisen, les taux-crédanciers suivants peuvent être considérés comme rationnels à l'heure actuelle:

Compte-courant 2 1/2 à 3 %.

Caisse d'épargne 3 1/2 %, maximum 3 3/4 pour cent.

Obligations 3 3/4 %, au maximum 4 %, et si possible à 4-5 ans de terme.

Sur la base de ces taux-créanciers, il est généralement alors possible d'envisager un taux-débiteur de 4 et demi pour cent pour les titres hypothécaires premier rang, et 4 trois quarts à 5 pour cent pour les autres prêts. Si la situation de la Caisse le permet, une réduction de ces taux pourra être également envisagée pour le second semestre, spécialement sur les prêts avec cautionnements et engagements de bétail, afin de faciliter particulièrement les débiteurs les plus obérés. Le 30 juin est une date toujours propice pour la modification des taux de l'épargne et des comptes-courants.

Le Conseil fédéral et les Caisses d'épargne de construction

A la suite de la requête émanant de divers cantons, le Conseil fédéral s'est demandé si des mesures de droit fédéral peuvent, ou doivent être prises à l'endroit des Caisses d'épargne de construction qui exercent leur activité en Suisse depuis l'année 1930. Cette question a dû être résolue par la négative. En effet, quoique leur programme d'opérations renferme certaines dispositions en matière de loterie, les entreprises dont il s'agit ne sauraient guère être assujetties à la loi sur les loteries.

En revanche, les cantons sont compétents pour prendre, s'ils le jugent nécessaire, des mesures protectrices ou de contrôle, soit sur la base de la législation applicable sur leur territoire aux Caisses d'épargne, soit en vertu d'ordonnances de police spéciales, ordonnances que les gouvernements cantonaux en leur qualité de suprême autorité de police, peuvent généralement promulguer, même en l'absence d'une base légale particulière.

Le Conseil fédéral estime désirable que le public soit le plus possible renseigné quant à la nature des Caisses d'épargne de construction, et en particulier, qu'avant de s'affilier à l'une de ces Caisses, les intéressés soient avertis de ce que l'octroi du prêts sollicité pourra se faire attendre très longtemps. Des calculs effectués d'après les bases techniques des Caisses d'épargne de constructions existantes, il ressort que les déposants obligés d'attendre plus de six ans l'octroi d'un prêt ont tout avantage à se procurer auprès d'une banque l'argent dont ils ont besoin. Or, les expériences montrent que les requérants doivent attendre souvent 10 à 15 ans avant de pouvoir toucher le prêt voulu.

Rapport annuel de l'Union pour 1932

Le rapport annuel de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen) pour l'exercice 1931 vient de sortir de presse.

Comme habituellement, des exemplaires ont été remis à toutes les Caisses affiliées et à la presse. MM. les caissiers voudront bien les faire circuler auprès des membres des Comités de direction et de surveillance afin que tous puissent en prendre connaissance et les étudier.

Ce rapport présente l'activité de la Caisse Centrale et de l'Union pour le vingt-neuvième exercice annuel de 1931. Il constitue une brochure de 40 pages qu'accompagne une table statistique de 15 pages.

Après avoir énoncé quelques considérations sur la situation économique et financière générale, le rapport retrace, en plusieurs chapitres distincts, l'activité déployée par l'Union et par les différents services de sa Centrale (Caisse Centrale, Secrétariat, Office de Révision, etc., etc.) On peut prendre ensuite connaissance des rapports de révision du Conseil de surveillance et de la Société fiduciaire. Le rapport contient aussi de nombreux tableaux-statistiques illustrant le développement et la situation actuelle des Caisses Raiffeisen Suisses et de leur Centrale, ainsi qu'une table séparée de 15 pages, contenant les chiffres des bilans au 31 décembre 1931, des 541 Caisses affiliées.

Ce rapport est particulièrement intéressant parce qu'il montre l'activité déployée et les succès réalisés par un groupe d'institutions de crédit à caractère tout spécial qui bien qu'il ne possède à lui seul que le 1,5 pour cent de tous les capitaux confiés aux banques suisses n'en est pas moins considéré comme un facteur important de la vie économique de notre pays.

Si les chiffres d'affaires et de bilan sont incontestablement modestes en comparaison de ceux dont font état les grands trusts bancaires, il sont cependant important, par le fait qu'ils constituent le résultat du travail de 540 Caisses, formant une organisation coopérative d'entraide mutuelle profondément ancrée au cœur des classes agricoles et moyennes de notre pays, et à laquelle sont intéressées plus de 50.000 familles.

Communications du Bureau de l'Union

Service des fournitures

Nous recommandons particulièrement à MM. les caissiers qui ne font pas emploi d'une machine à écrire, l'usage des « Blocs de papier à lettre avec en-

tête » qu'ils peuvent se procurer à l'Union (formulaire N° 29).

Ces blocs contiennent 103 feuilles de papier à lettre in-quarto, pour la correspondance ordinaire, avec double pour la copie, au moyen du papier-carbon.

Sur la demande de plusieurs caissiers, l'Union vient d'éditer un nouveau

FORMULAIRE N° 110: Récépissé de titres.

Ces formulaires ont la nature d'un titre et peuvent avantageusement être délivrés aux clients qui déposent des titres et papiers-valeurs en garde ou en gérance à la Caisse locale.

On peut se les procurer en cahiers de 10 exemplaires auprès du Service des fournitures de l'Union.

Emprunts remboursables

Nous rappelons ci-après quelques principaux emprunts remboursables depuis le début de l'année à ce jour, ou prochainement, ensuite d'échéance ou d'appel au remboursement par anticipation.:

Au 31 janvier 1932:

5 % Canton du Valais, 1924.

Au 1^{er} février 1932:

5 1/2 % Canton de Neuchâtel, 1921

Au 15 février 1932:

5 1/2 % Canton de Genève, 1924.

Au 15 mars 1932:

5 % Canton de Bâle-Ville, 1924

Au 31 mars 1932:

4 1/4 % Canton de Bâle-Campagne, 1912.

Au 1^{er} avril 1932:

4 % Emprunt Fédéral 1922.

Au 31 mai 1932:

5 1/2 % Caisse Hyp. Canton Berne, 1924

Au 30 juin 1932:

4 1/2 % 6^{me} Empr. Fédéral de mob. 1917.

5 % Canton de Neuchâtel 1924.

Des offres de conversion ont été faites pour plusieurs de ces emprunts; l'intérêt cesse naturellement de courir dès la date fixée pour leur remboursement.

La Caisse Centrale se charge de l'encaissement des titres précités, et sur demande, fait des offres avantageuses pour le remplacement des capitaux devenus disponibles.

Jeune homme

ayant terminé son apprentissage de banque auprès d'une Caisse St-Galloise, cherche emploi dans un bureau (banque, administration, étude de notaire) où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française.

S'adresser à la

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL,
WITTENBACH (St-Gall).